



Formiguères, le 1^{er} avril 2018

Commune de FORMIGUERES
1 place de l'Eglise
66210 FORMIGUERES

Mesdames et Messieurs les abonnés à l'eau et à l'assainissement

Objet :
Prélèvement des factures eau et assainissement

Madame, Monsieur,

Afin de vous faciliter le règlement de vos factures de l'eau et l'assainissement, nous vous proposons désormais un nouveau moyen de paiement :

le prélèvement automatique.

Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.

Si vous optez pour ce mode de paiement, vous voudrez bien **compléter et signer** :

- le mandat SEPA ci-dessous ainsi que,
- le règlement financier.

Vous m'en ferez retour accompagnés d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au format BIC IBAN.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Philippe LOOS

**REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUE
relatif au paiement des factures d'eau et d'assainissement**

Entre.....

demeurant.....

dont la résidence ou activité concernée est située à (adresse)

.....

.....

Redevable ayant une résidence ou une activité sur une commune de la commune
de.FORMIGUERES-VILLENEUVE

Et la commune de Formiguères-Villeneuve, représentée par son maire, Mr LOOS Philippe agissant
en vertu de la délibération du 22.10.2004 portant règlement au semestre des factures d'eau et
d'assainissement.

Il est convenu ce qui suit :

1- Dispositions générales

Les redevables de d'eau et d'assainissement peuvent régler leur facture :

- par prélèvement

Adhésion :

Auprès de la commune de Formiguères, 1 place de l'Eglise, 66210 FORMIGUERES, service-
eaux@mairiedeformigueres.fr

2- Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra plusieurs avis d'échéance indiquant
le montant et la date des prélèvements.

3- Montant du prélèvements

Chaque prélèvement représente un montant égal à la facture périodique reçue.

4- Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque
postale, ne devra pas signer de nouveau mandat de prélèvement : le mandat existant reste valide
mais doit en informer :

La mairie de Formiguères, 1 place de l'Eglise, 66210 FORMIGUERES

dans un délai de 30 jours avant la date de la prochaine échéance.

Dans tous les cas de changement de domiciliation bancaire, la commune prendra en charge ces modifications et pourra transmettre dès l'échéance suivante des prélèvements SEPA comportant les nouvelles coordonnées.

5- Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le secrétariat de la mairie de Formiguères.

6- Renouvellement du contrat de prélèvement automatique

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante. Le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement pour l'année suivante.

7- Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.

A charge au redevable de régulariser auprès de la Trésorerie.

8- Fin de contrat

Il sera mis automatiquement fin au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager, si ces rejets lui sont imputables. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante, s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe la commune par lettre simple avant le 31.12. de chaque année.

Fait le par M.....

Signature(s)

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : **prélèvement facture eau et assainissement**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la COMMUNE DE FORMIGUERES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la COMMUNE DE FORMIGUERES

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA
FR81ZZZ603056**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : COMMUNE DE FORMIGUERES
Adresse : 1 PLACE DE L'EGLISE
Code postal : 66210
Ville : FORMIGUERES
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)										1. IDENTIFICATION
I	B	A	N							()

Type de paiement : **Paiement récurrent/répétitif**
Paielement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la COMMUNE de FORMIGUERES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la COMMUNE de FORMIGUERES

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.